



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière et directrice des affaires juridiques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes;

QUE le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 12 AOÛT 2024**, à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

« Autoriser le projet de lotissement visant à grandir le lot 4 366 794 à partir du lot 4 366 473, portant du même coup la façade du lot 4 366 473 à 13,19 mètres tandis que l'article 4.1.3 du *Règlement de lotissement numéro 1260-2014* prévoit, pour les terrains non desservis à l'extérieur du périmètre urbain, une largeur de 50 mètres minimum. »

L'immeuble en cause porte les numéros de lots 4 366 794 et 4 366 473, situés au 130, route des Érables à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 22 juillet 2024.

Isabelle Bernier,
Greffière et directrice des affaires juridiques